



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

**Etaient présents :**

*- Adjoints -*

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU

*- Conseillers municipaux -*

Mme Isabelle FLORENNES, M. Stéphane PERRIN-BIDAN, Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Marie LE LAN, Mme Valérie BARBOILLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Olfà COUSSEAU, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Abraham ABITBOL, Mme Julie TESTUD, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, M. Kevin BLANCHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :**

*- Adjoints -*

M. Jean PREVOST à Mme Cécile GUILLOU

*- Conseillers municipaux -*

M. Frédéric VOLE à Mme Isabelle DE CRECY, M. Thomas KLEIN à M. Vianney RASKIN, Mme Perrine COUPRY à Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Yves LAURENT à M. Yoann LAMARQUE, Mme Safia EL-BAKKALI à M. Nicola D'ASTA, M. Yohann CORVIS à M. Abraham ABITBOL, M. François PETER à M. Fabrice BULTEAU

**Absents non-représentés :**

*- Adjoints -*

M. Amirouche LAIDI

*- Conseillers municipaux -*

**Secrétaire :** Mme Sophie de LAMOTTE

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Accusé de réception en préfecture  
092-219200730-20230928-Delib2023-072-DE  
Date de réception préfecture : 11/10/2023

**Delib2023-072**

**Groupement de commandes entre la Ville de Suresnes et son Centre Communal d'Action Sociale concernant la fourniture d'un coffre-fort numérique et la prestation de distribution des bulletins de paie**

**- Conseil Municipal du 28 septembre 2023 -**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7,

Considérant l'existence d'un besoin concernant la fourniture d'un coffre-fort numérique et la prestation de distribution des bulletins de paie dans le cadre de la dématérialisation,

Considérant que la mutualisation des marchés permet une réduction des coûts pour une qualité équivalente,

Considérant que dans un souci de bonne gestion des finances locales, il convient de mutualiser la fourniture d'un coffre-fort numérique et la prestation de distribution des bulletins de paie

Vu le budget communal,

Sur rapport de Mme Cécile GUILLOU, adjointe au Maire,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE**  
Nombre de pour : 42  
Nombre de contre : 0  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de ne prend pas part au vote : 0  
Nombre de pouvoirs : 8  
**Des membres présents ou représentés,**

**Décide,**

- Article 1<sup>er</sup>.**- D'approuver la constitution du groupement de commandes entre la Ville de Suresnes et son Centre Communal Action Sociale ci-après annexée.
- Article 2.** - D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement et tout document afférent.
- Article 3.** - d'autoriser le coordonnateur à signer et notifier les marchés susvisés au nom de la Commune de Suresnes, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Le 9 octobre 2023

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 11 octobre 2023 et publié/affiché le 11 octobre 2023  
Pour le Maire et par délégation,  
le Directeur Général des Services  
Bruno MAGGUILLI

Bruno MAGGUILLI Signature numérique de Bruno MAGGUILLI  
Date : 2023.10.11 12:42:08 +0200



Guillaume BOUDY  
Maire de Suresnes

Accusé de réception en préfecture  
092-219200730-20230928-Delib2023-072-DE  
Date de réception préfecture : 11/10/2023